

LA PREUVE EN DROIT DU TRAVAIL

Journée d'étude
Vendredi 11 février 2022
8h30-16h



**Maison de l'avocat
Grenoble**
45, rue Pierre Semard

INSCRIPTION OBLIGATOIRE : crj@univ-grenoble-alpes.fr
<https://crj.univ-grenoble-alpes.fr>

Programme

8h30 - Allocutions d'ouverture

- Mme Ingrid Maria, professeure de droit privé UGA, codirectrice du CRJ ;
- Mme Blandine Fressard, magistrate, Présidente de la chambre sociale de la Cour d'appel de Grenoble ;
- Maître Silvia Rizzi, vice-bâtonnière du Barreau de Grenoble ;
- Mmes Nathalie Baruchel et Marielle Picq, maîtres de conférences en droit privé UGA, CRJ, codirectrices du Master 2 droit social.

9h- 12h45 - Charge de la preuve et recevabilité des modes de preuve

La charge de la preuve

- Les règles générales d'admission de la preuve - Gabriel Sene et Ivana Mésic (Master 2 droit social).
- La charge de la preuve : de quelques nuances de vérité - Fabien Girard, MCF droit privé UGA, CRJ, Faculté de droit de Grenoble.
- La charge de la preuve en droit du travail - Pierre-Antoine Cordier, Youn Le Bras et Tom Paumier (Master 2 droit social).
- La charge de la preuve et l'office du juge :
 - La vision du magistrat : difficultés pratiques et enjeux - Jérôme Die, conseiller à la chambre sociale de la Cour d'appel de Grenoble
 - La vision de l'avocat : difficultés pratiques et enjeux - Maître Eïtan Carta-Lag (Barreau de Grenoble).

La recevabilité des modes de preuve

- L'Etat du droit positif - Laurine Boussif, Annaëlle Faure et Grégoire Hypolite (Master 2 droit social).
- La preuve numérique - Tatiana Ervits (Master 2 droit social).
- Etat des lieux et difficultés pratiques - Le constat des avocats - Maître Laurent Clément-Cuzin et Maître Laure Germain-Phion, Barreau de Grenoble.

14h30 – 16h - Le droit à la preuve et discussion

- Les difficultés de la preuve - Table-ronde animée par Marielle Picq et Nathalie Baruchel, avec Charlotte Frenda et Henri Raynaud, conseillers prudhommaux.
- L'Etat des lieux du droit à la preuve - Oriane Mouton, Lisa Santoniccolo et Margaux Wiat (Master 2 droit social).
- Discussion et fin des débats.